

Anderson VIL

(juin 2017)

“Et si *Matthew* n’était pas  
le seul responsable de  
l’insécurité alimentaire  
en Haïti.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
[Page web](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## **Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques**

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.  
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Anderson VIL

**“Et si *Matthew* n’était pas le seul responsable de l’insécurité alimentaire en Haïti.”**

Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, juin 2017, 8 pp. Texte inédit.

L’auteur nous a accordé le 14 juillet 2017 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels :

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 3 septembre 2017 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



**Anderson VIL**

économiste

“Et si *Matthew* n’était pas le seul responsable  
de l’insécurité alimentaire en Haïti.”



Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, juin 2017, 8 pp.  
Texte inédit.

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l’édition d’origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[1]

**Anderson VII**

économiste

**“Et si *Matthew* n’était pas le seul responsable  
de l’insécurité alimentaire en Haïti.”**

Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, juin 2017, 8 pp.  
Texte inédit.

Si l’on ne peut nier les incidences négatives de l’ouragan *Matthew* sur la situation nutritionnelle des ménages haïtiens, en particulier ceux du grand Sud, force est de constater que l’état alimentaire des Haïtiennes et Haïtiens se dégrade à l’issue de la libéralisation agricole. En effet, celle-ci consiste en un processus visant à désarmer les douanes pour intensifier les échanges agricoles entre les pays. Prenant chair dans l’Accord sur l’Agriculture du Cycle d’Uruguay (AACU) signé en 1994, ce cadre impose au secteur agricole des pays signataires les règles contemporaines des relations économiques internationales. La suppression des dispositifs protectionnistes, du soutien à la production et des subventions à l’exportation sont les nouvelles règles qui régissent et définissent le commerce agricole international. Ainsi, la libéralisation du marché agricole fait partie de la mise en place d’un projet néolibéral, pensé dans le consensus de Washington pour les pays en développement dont les principes qui en déclinent sont : la discipline budgétaire, la privatisation et la libéralisation. Somme toute, elle dessine un ordre politico-économique se reposant sur la foi inébranlable aux vertus du marché.

En Haïti, ce modèle néolibéral, qui constitue la nouvelle raison du monde pour reprendre le titre de l’ouvrage de Dardot & Laval (2009), a vu le jour dans la première moitié de la décennie 80. En fait le régime duvaliériste, malgré les crimes financiers qu’on lui reprochait, a contracté des prêts hallucinants au nom du peuple haïtien. Au cours de

l’ère des Duvalier (c’est-à-dire entre 1957 et 1986), la dette publique est multipliée par 17.5 (Perchellet, 2010) et a atteint son apogée à la dernière année du mandat avec 750 millions de dollars. À rappeler que simultanément, les actifs de la famille présidentielle étaient de 900 millions de dollars (Perchellet, 2010). De 1970 à 1980, les transactions du Fonds Monétaire International (FMI) vers Haïti s’estiment à 72.9 millions de dollars (World Bank, 2009). Au cours de la décennie suivante, ce montant s’élève à 129.5 millions de dollars (World Bank, 2009). Or, avec l’effet hybride de la crise des prix des matières premières et de la hausse vertigineuse des taux d’intérêts manipulés par les Etats-Unis [2] à la fin de la décennie 70 qui a occasionné la crise de la dette des pays du tiers-monde, Haïti ne pouvait pas honorer sa dette. D’ailleurs, le montant des intérêts versés par l’État haïtien passent de 4.4 à 39.8 millions de dollars entre les périodes 1970-1980 et 1981-1990 (World Bank, 2009). Le FMI profite de cette situation d’insolvabilité pour signer en 1983 son premier accord Standby avec Haïti. Lequel accord a inauguré le néolibéralisme en Haïti et ouvre la voie à la libéralisation de l’agriculture après 1986 dont son extension date de 1995 avec le retour au pouvoir de Jean Bertrand Aristide à sa sortie de l’exil. Dorénavant, Haïti s’embarque dans la rhétorique et les politiques néolibérales, intègre les institutions promouvant cette vision (son entrée dans l’OMC en janvier 1996 et dans la CARICOM en juin 2002) et signe les accords dont l’idéologie néolibérale en constitue le germe (signature de l’accord de Cotonou en juin 2000 et de l’APE – Accords de partenariat économique – en décembre 2009).

En effet, Haïti est le pays de l’Amérique dont le marché est le plus ouvert. Sur les 6 584 lignes et 8 taux (0 – 5 – 10 – 15 – 20 – 25 – 30 – 40 ) sur lesquels repose la planification tarifaire d’Haïti dans la CARICOM, le taux 0 est le plus utilisé soit à 34.58% (Autorités haïtiennes, cité par OMC, 2015). À titre d’exemple, au niveau de la CARICOM dont Haïti est membre, sur une liste de neuf produits présentés par IRAM & Group Croissance (1998), les barrières haïtiennes sont les plus faibles pour tous à l’exception de la viande de porc où le tarif douanier s’équivaut. En ce qui concerne le riz, la farine, le sucre, le maïs, la banane, la sorgho, les haricots et la viande de poulet, les tarifs sont respectivement 3 – 0 – 3 – 15 – 0 – 0 – 5 – 5 pour Haïti et 40 – 5 – 25 – 40 – 30 – 30 – 30/35 – 40 pour la CARICOM. Alors que toutes ces denrées sont produites en Haïti, et que cette dernière détenait au-

trefois pour certains de ces produits une production potentielle. En bref, pour le secteur agricole et non agricole, les moyennes simples des taux NPF<sup>1</sup> appliqués en Haïti et dans l’ensemble des pays de la CARICOM hormis Haïti sont respectivement 8.0% – 4.2% et 17.7% – 8.8%. Cette exubérance politique en matière commerciale traduit le mépris des dirigeants haïtiens pour la production nationale, et de fait porte préjudice à l’économie dans son ensemble. Les embryons industriels qui surgissaient de la politique de substitution [3] aux importations ont été démantelés et les agriculteurs nationaux sont décapitalisés.

La production domestique en 1981 représentait 73% des disponibilités caloriques en Haïti (Kermel-Torres & Roca, 1991). Ce résultat, quoique relativement faible compte non tenu de la ration calorique recommandée à l’époque qui était de 2270 calories au lieu de 1900, reflète un certain élan d’autonomie alimentaire. La demande de riz dans les années 70 a été couverte par les paysans haïtiens à plus de 60%. Tandis qu’aujourd’hui nous consommons 80% de riz étrangers. Par ailleurs, les importations commerciales alimentaires et l’aide alimentaire pèsent respectivement 44% et 8% dans le panier alimentaire local. À noter qu’Haïti souffre d’un déficit chronique de la balance commerciale. Et celui-ci ne cesse de se détériorer avec la libéralisation des échanges. Selon les statistiques de l’OMC, il faudrait remonter jusqu’à 1965 pour trouver un solde commercial haïtien positif. La valeur des importations en 2014 se chiffre à 3.4 milliards de dollars tandis que celles des exportations à 917 millions, soit un taux de couverture de 27.03% (OMC, 2015). Il faut souligner que si l’on prenait seulement en compte les échanges agricoles, l’écart serait encore plus grand à cause de la structure de la balance commerciale. Dans le commerce extérieur d’Haïti, les exportations des produits textiles prévalent largement alors que les importations agricoles représentent plus de 20% de l’enveloppe commerciale précédées des articles manufacturés et des combustibles.

Parallèlement, la croissance de l’économie, longtemps soutenue par la part majoritaire du produit agricole est atone. Le PIB/cap moyen en monnaie courante de 1995 à 2013 est de 521.83 dollars, par

---

<sup>1</sup> On entend par NPF une clause qui garantirait à un État qu’il sera traité impartialement dans les relations économiques tissées avec un autre État. C’est au fait la **clause de la nation la plus favorisée**.



conséquent très faible. La production agricole connaît une baisse manifeste durant la première phase des politiques néolibérales. Actuellement, l’agriculture occupe 21% dans le PIB national<sup>2</sup> (Damais, 2016) alors qu’elle représentait près de 32.04% en 1993 (BRH, rapport annuel de 1998). Or, ce secteur emploie 47% des actifs haïtiens (Damais, 2016).

Au-delà de la mutation structurelle de l’économie provoquée par la libéralisation et de son important impact sur l’agriculture particulièrement, les politiques économiques conduites après 86 reconfigurent à sa manière les politiques [4] sociales. Jointe à l’institutionnalisation de la contrebande (Kermel-Torres & Roca, 1991; Jean, 2014), la réduction significative des barrières tarifaires et la suppression pour certains produits n’ont fait qu’atrophier les recettes de l’État. Donc, les pouvoirs d’action de l’État sont restreints. Et conséquemment à cette logique qui est propre à l’idéologie néolibérale, d’une part l’État désinvestisse dans les secteurs sociaux<sup>3</sup> et laisse le champ aux initiatives privées, génératrices de nouvelles inégalités sociales. D’autre part, le pouvoir public réduit les dépenses dans la fourniture des biens publics.

Parallèlement, la demande sociale en termes d’éducation, de santé, de logement, de loisirs, d’énergies, de nourritures... accélère avec la croissance démographique. En outre, les espaces agricoles s’amenuisent et s’épuisent sous le faix démographique, économique, politique, physique et climatique. Ces faits conjugués à la compression de l’enveloppe budgétaire des services généraux (recherche agricole et système d’innovation, développement et maintenance d’infrastructures, services d’inspection et de contrôle, protection environnementale, assistance en marketing et promotion, etc.) renforcent la vulnérabilité de l’agriculture en proie déjà au changement climatique et aux aléas naturels dont *Matthew* est la dernière en date.

---

<sup>2</sup> Note de cours intitulé « Agricultural and Trade Policies in Haïti » de Gille Damais dispensé en décembre 2016 dans le cadre de l’Agrimonitor : Politique agricole, Sécurité alimentaire et Changement climatique pour le compte de la Banque interaméricaine de Développement (BID).

<sup>3</sup> Consulté le tableau d’Évolution des dépenses de l’État par secteur en (% des dépenses totales) du Ministère de l’Économie et des Finances, repris par Vil (2016).

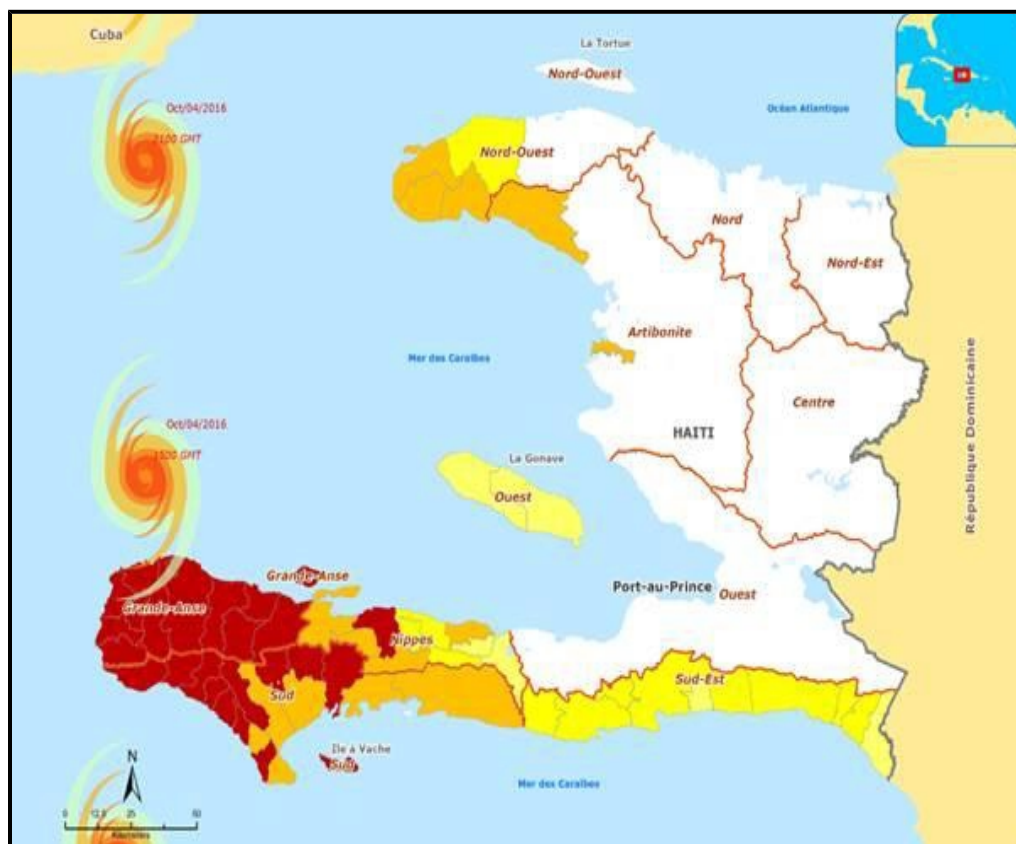
À ce propos, l’ouragan dévastateur *Matthew* a frappé de plein fouet le Grand Sud <sup>4</sup>, une partie de l’Ouest (la Gonâve), le bas Nord-Ouest et le Haut Artibonite, et a mis à genou la population victime et son économie. Les catastrophes qu’il a générées dont un drame écologique sans précédent ont envenimé la précarité sociale dans laquelle vit déjà bon nombre d’Haïtiens et Haïtiennes. Près de 546 personnes sont victimes mortellement, 100 portées disparues et 439 blessées suivant le bilan définitif publié par le Ministre de l’intérieur et des Collectivités Territoriales d’alors, Monsieur Anick François Joseph, le 22 décembre 2016. Du côté alimentaire, la situation est aggravée avec 1.4 million de personnes en besoin alimentaire d’urgence et environ 112 000 enfants sujets à la malnutrition aiguë globale selon l’UNICEF. Sur le plan économique, le coût de la catastrophe est énorme. Les évaluations font état d’une perte estimée à 1.9 milliards de [5] dollars, soit l’équivalent du budget national de l’année fiscale en cours <sup>5</sup>. La perte des productions agricoles locales ont contracté l’offre domestique, qui du même coup conduit à un renchérissement des prix internes. Le taux d’inflation a grimpé jusqu’au seuil de 14.3% trois mois après *Matthew*. De cette instabilité des prix domestiques s’accouple une extraordinaire dépréciation du taux de change qui a atteint quasi 70 gourdes pour 1 dollar.

---

<sup>4</sup> Entendons par-là les quatre départements méridionaux d’Haïti : Sud, Sud-Est, Grand-Anse et Nippes.

<sup>5</sup> Bilan fourni par le Président d’alors, recueilli par Le Nouvelliste (2017).

### Carte 1. Zones les plus affectées par Matthew



Source : CNSA/PAM (2017)

Suivant un récent rapport évaluatif de la sécurité alimentaire d’urgence post-Matthew publié par la CNSA/PAM (2017), entre novembre 2016 et février 2017, quatre ménages sur dix <sup>6</sup> souffrent d’insécurité alimentaire, soit 39%. Parmi ces ménages, 34% sont en insécurité alimentaire modérée et 5.3% en situation d’insécurité alimentaire sévère. En dénombrant ces ménages, la CNSA/PAM (2017) précise que 3 millions de personnes vivent en insécurité alimentaire dont 2.57 millions se rangent du côté de l’insécurité alimentaire modérée et 400.000 du côté de l’insécurité alimentaire sévère. Seulement 1.7 million est en sécurité alimentaire, car la plupart, soit 2.9 millions, ne connaît qu’une sécurité alimentaire limite selon CNSA/PAM (2017).

<sup>6</sup> Cette statistique couvre la population affectée par l’ouragan.

Toutefois, il y a lieu de souligner que depuis le premier trimestre de 2016, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avait tiré la sonnette d’alarme en annonçant une crise alimentaire en gestation. Dès lors, 3.6 millions d’Haïtiens et Haïtiennes souffraient déjà d’insécurité alimentaire, soit 1/3 des Haïtiens. La principale cause avancée par le PAM était la sécheresse qui survient du phénomène El Niño. Il faut dire que ce cycle sec débute depuis 2013 (CNSA, PAM, 2017).

Cependant, au cours des trente dernières années, la malnutrition prévalait [6] alors qu’El Niño n’avait pas encore vu le jour. Ainsi, ce dernier ne peut être considéré comme un facteur déterminant dans l’explication de la précarité alimentaire en Haïti, puisque celle-ci est d’ordre structurel. Elle persiste depuis ou malgré la libéralisation du marché dont certains prétendaient pouvoir résoudre le problème. La configuration socio-politique et économique du pays, laboratoire d’instabilité politique, de déséquilibre macroéconomique, de chômage, de perte de pouvoir d’achat interne et externe pour ne citer que cela, est une piste plus que prometteuse pour quiconque s’attelle à investiguer sur les déterminants de l’insécurité alimentaire en Haïti.

Théoriquement et empiriquement, il est démontré que l’absence d’investissement dans les biens publics paralyse la productivité agricole, le revenu per capital rural et l’environnement (Psacharopoulos, 1994 ; Lanjouw & Lanjouw, 1995 ; Alston, Marra, Pardey & Wyatt, 2000 ; López & Valdés, 2000 ; Abdelgalil & Cohen, 2001 ; Kerrigan, 2001 ; Allcott, Lederman & López, 2006 ; López & Galinato, 2007). Il est aussi prouvé qu’aligner, sans protection, sur le même marché les agriculteurs des pays en développement importateurs nets avec ceux des USA, de l’UE, du Japon, de la Chine, etc. dont les transferts de fonds qui leur sont versés atteignent des sommes astronomiques, c’est simplement nier la souveraineté alimentaire de ces populations (Azoulay, 2012). Car ce choix suicidaire alimentant une plèbe urbaine pour répéter à la suite de Brunel (2008), démantèle le secteur agricole de ces pays – qui concentre la plupart des actifs – et force les paysans en proie au chômage et à la pauvreté à l’exode. Par conséquent, il rend ces pays plus dépendants des importations alimentaires (Azoulay, 1998). Qui pis est, en Haïti, la structure oligopolistique du marché alimentaire, en particulier rizicole, empêche les ménages de bénéficier des prix de la libéralisation (Vil, 2016). Ce qui ne fait qu’amplifier l’instabilité alimentaire imputable à l’insolvabilité de la plupart des

ménages haïtiens dont leur demande alimentaire est censée satisfaite à 48% par les producteurs locaux.

Voilà dans quel étau de politique commerciale le pays est exposé depuis 86. D’un côté, une administration commerciale ingénue et inintelligente des autorités haïtiennes qui brise quasi toutes les barrières douanières et démilitarise l’économie haïtienne. D’un autre côté, une libéralisation agricole, s’il est vrai qu’elle permet d’accroître les disponibilités alimentaires [7] domestiques, c’est toutefois au prix de la destruction de l’agriculture haïtienne<sup>7</sup> dont elle est l’auteure intellectuelle. De ce fait, *Matthew* n’est pas le seul responsable de l’insécurité alimentaire en Haïti sévissant depuis le dernier trimestre de 2016, mais bien l’auteur matériel.

## Références bibliographiques

Abdelgalil, A., & Cohen, S. (2001). Policy modelling of the trade-off between agricultural development and land degradation - the case of Sudan. *Journal of Policy Modelling*, 23, pp. 847-874.

Allcott, H., Lederman, D., & López, R. (2006). *Political institutions, inequality, and agricultural growth : the public expenditure connection*. World Bank Policy Research Working Paper Series, 3902.

Alston, J., Marra, M., Pardey, P., & Wyatt, P. (2000). Research return redux : a meta analysis and the returns of R&D. *Australian Journal of Agricultural Economics*, 44, pp. 1364-1385.

Azoulay, G. (1998). Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010. *Tiers-Monde*, 39 (153), pp. 25-43.

Azoulay, G. (2012, janvier). Sécurité alimentaire mondiale et crise structurelle d'un mode de fonctionnement de l'économie agricole. *L'Homme et la société* (183-184), pp. 61-81.

BRH. (s.d.). *Rapport annuel 1998*. Récupéré sur [www.brh.net](http://www.brh.net).

Brunel, S. (2008, mars). La nouvelle question alimentaire. *Hérodote*(131), pp. 14-30.

---

<sup>7</sup> Les témoignages de l’ex-président américain Bill Clinton et de l’ancien chargé d’Affaires français Delpuech peuvent en témoigner.

CNSA, PAM (2017). *Haïti : Évaluation de la sécurité alimentaire d'urgence post-"Matthew"*. Port-au-Prince.

Dardot, P., & Laval, C. (2009). *La nouvelle raison du monde*. Paris : Découverte.

Damais, G. (2016). *Agricultural and Trade Policies in Haïti*. Notes de cours dans le cadre du séminaire sur l'Agrimonitore : Politique agricole, Sécurité alimentaire et Changement climatique de la BID.

IRAM, & Croissance, G. (1998). *La tarification des principaux produits agricoles de la République d'Haïti*. Paris.

Jean, F. (2014). *La fin d'une histoire économique*. Port-au-Prince.

Kermel-Torres, D., & Roca, P.-J. (1991). *Entre nécessité quotidienne et la menace socio-économique : la question alimentaire haïtienne*. Cah. Sci. Hum., 27(1-2), pp. 41-52.

Kerrigan, G. (2001). *Gasto público hacia el sector agrícola y desarrollo de áreas rurales*. Seminario gestión del gasto público para el desarrollo agrícola y rural en América Latina y el Caribe. Santiago, Chile.

Lanjouw, J., & Lanjouw, P. (1995). *A rural nonfarm employment : a survey*. 1463.

[8]

López, R., & Galinato, G. I. (2007). Should Governments stop subsidies to private goods ? Evidence from rural Latin America. *Journal of Public Economics*, 91, pp. 1071-1094.

López, R., & Valdés, A. (2000). *Rural poverty in Latin America*. USA : MaccMillan Publisher ; Uk ; Saint Martin's Press.

Cadet, R. (2017, janvier 5). Le coût des dégâts de l'ouragan Matthew est estimé à 1.9 milliards de dollars, l'équivalent du budget national, selon Jocelerme Privert. *Le Nouvelliste* (131), pp. 14-30.

OMC (2015). *Examens des politiques commerciales*. Rapport de Haïti. OMC.

Perchellet, S. (2010, décembre 12). *Construire ou reconstruire Haïti ?* Consulté le janvier 22, 2016, sur <http://cadtm.org/Construire-ou-reconstruire-Haiti,6647>

Psacharopoulos, G. (1994). Returns to investment in education : a global update. *World Development*, 22(9), pp. 1325-1343.

VIL, A. (2016). *Persistance de l'insécurité alimentaire en Haïti à l'issue de la libéralisation du marché agricole (1994-2012)*. Mémoire de licence ès Sciences Économiques non publié, Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince.

World Bank (2009). *Global Development Finance*. Washington D.C. : World Bank.

**Fin du texte**